

# COMMUNE



## DE SULLENS

### ADMINISTRATION

Rue du Château 2  
1036 Sullens

## Formulaire demande de « Macaron » de stationnement

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Tél. privé : ..... Tél. prof. : ..... Mobile : .....

Adresse mail : ..... Fax : .....

Plaque d'immatriculation VD : .....

Marque du véhicule : ..... Couleur : .....

- Propriétaire
- Locataire (justificatif de la gérance confirmant qu'il n'y a pas de place disponible à louer)
- Entreprise
- Autre

### 1. Conditions d'obtention du « Macaron »

- 1.1 Seules les personnes inscrites auprès du contrôle des habitants de la Commune de Sullens, pour les voitures légères immatriculées à leur nom, peuvent prétendre à l'obtention d'un « Macaron ».
- 1.2 En cas de travaux sur le territoire communal, un « Macaron » peut être exceptionnellement attribué à l'entreprise pour la durée du chantier, selon conditions des points 2 et 3.
- 1.3 L'autorisation « Macaron » ne donne pas droit à une place de stationnement.
- 1.4 Le droit de parcage est autorisé dans les zones prévues à cet effet.
- 1.5 Pas de délivrance de « Macaron » pour un véhicule qui, de par ses dimensions, ne pourrait être garé correctement à l'intérieur d'une case de stationnement (art. 48/11 OSR).
- 1.6 Tout véhicule sans plaque n'est pas autorisé à stationner.

### 2. Renouvellement et validité

- 2.1 Le renouvellement n'est pas reconduit automatiquement, toute nouvelle demande doit être faite par écrit au moyen du formulaire ad hoc.
- 2.2 Aucune rétrocession financière ne sera accordée.

### 3. Validité / Coût

- Annuel : CHF 300.--
- Semestriel : CHF 180.--

Date : ..... Signature : .....

Veillez adresser votre demande au bureau de l'**Administration communale**, Rue du Château 2, 1036 Sullens (021 731 33 34), greffe@sullens.ch